

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°95 - Octobre 2018

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.



× VIE FÉDÉRALE P.1
Service civique
Règlement cartographique
Engagements
éco-responsables

× JEUNES P.2
Licenciés UNSS
× PRATIQUES SPORTIVES P.2
Pratique multisport

VIE FÉDÉRALE

SERVICE CIVIQUE



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

Suite à un dépôt de dossiers en avril, la FFCO a obtenu fin juillet son agrément pour accueillir trois volontaires du service civique dont deux en 2018 et un en 2019.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général d'une durée de 8 à 12 mois au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

Le jeune bénéficie d'une indemnité de 580 euros par mois. Tous les renseignements sont disponibles sur [le site de l'agence du service civique](#).

Les deux premières missions seront réalisées au siège de la FFCO, et sont relatives à :

- La promotion de notre sport auprès des publics éloignés, en particulier des personnes en situation de handicap.
- Développer la citoyenneté, en favorisant l'engagement des femmes et des jeunes sur des postes à responsabilité dans nos associations sportives.

La troisième sera réalisée au sein de la ligue Auvergne Rhône Alpes et portera sur faire connaître la course d'orientation autour de grands évènements sportifs nationaux et internationaux.

Les fiches de postes seront disponibles sur le site du service civique mais peuvent aussi être demandées au secrétariat fédéral. Aucun prérequis relatif à la pratique de la course d'orientation n'est demandé.

RÈGLEMENT CARTOGRAPHIQUE 2018



Le règlement cartographique a fait l'objet en fin 2017 d'une mise à jour visant à tenir compte des modifications intervenues au niveau de l'IOF.

Nous avons profité de ce toilettage pour simplifier la charte graphique et pour mettre à jour les symboles de proximité.

Du fait du travail de mise en page important qu'il nécessite, il a été publié à la fin de cet été.

Vous pourrez retrouver le document sur le [site fédéral](#), dans la partie «Espace Licencié», puis dans l'onglet «Règlementation».

ENGAGEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

La Fédération Française de Course d'orientation est signataire de la charte **Les engagements éco-responsables des organisateurs d'événements**, impulsée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec WWF. Ainsi, la FFCO s'engage à **respecter 15 objectifs d'ici à 2020, dans le cadre de l'organisation d'événements sportifs internationaux**, tels que le respect des sites naturels, la maîtrise de la consommation d'énergie ou l'accès des sites aux personnes en situation de handicap par exemple...

Vous pouvez retrouver cette charte sur le [site fédéral](#).

Fédération française de course d'orientation
15 Passage des Mauxins - 75019 Paris - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcorientation.fr - contact@ffcorientation.fr

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°95 - Octobre 2018

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.



✕ VIE FÉDÉRALE P.1
Service civique
Règlement cartographique
Engagements
éco-responsables

✕ JEUNES P.2
Licenciés UNSS
✕ PRATIQUES SPORTIVES P.2
Pratique multisport

JEUNES

ACCUEIL DES LICENCIÉS UNSS SUR VOS MANIFESTATIONS

Nous vous rappelons que **les licenciés UNSS n'ont pas d'équivalence avec une licence FFCO.**

Pour pouvoir participer **ils devront donc prendre un titre de participation.** Par contre, **ils bénéficient de la gratuité de la part fédérale sur leur première licence.**

N'oubliez donc pas de leur offrir aussi cette possibilité si vous devez en accueillir sur vos manifestations, ceci leur permettant de pouvoir participer à d'autres manifestations fédérales ultérieurement.

Par contre nous vous rappelons que **la licence UNSS s'obtient désormais sans certificat médical.** Pour participer à une de nos manifestations en étant chronométré et classé, le licencié UNSS doit donc également vous présenter un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation ou du sport en compétition.**

PRATIQUES SPORTIVES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE MULTISPORT CHEZ LES JEUNES



Le guide « développer la pratique multisport de nature chez les jeunes » est paru.

Il s'agit d'un guide pratique destiné aux organisateurs d'activités multisports pour les jeunes, donnant des éléments méthodologiques pour construire un projet, une structure...

C'est dans le cadre d'un travail interfédéral que les Conseillers Techniques Nationaux de la FFCO ont participé à la réalisation de ce guide.

Ce document est téléchargeable sur le [site internet du pôle ressource national des sports nature](#), dans l'onglet « Agir » puis « guides et fiches techniques ».